

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

NGM. *mm*
DU 19 AOÛT 1996
SECRET N° 96-397 / MTFPSS/DGFP/DCCA/SAV
Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'Année 1992 des Fonctionnaires des Cadres de la catégorie A, Hiérarchie I (Branche Administrative et Technique) des Postes et Télécommunications de la République du Congo en tête : OSSEBI-OKO

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS : Vu la constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

PPFPOSTEL

Vu le décret 59-8/FP du 24 Janvier 1959 fixant la liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret 59-11/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut des cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret 59-16/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut des cadres des Ingénieurs des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le décret 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le décret 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le décret 94-769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 95-32 du 2 Février 1995 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu les procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville le 11 Août 1992 ;

SECRET

ARTICLE 1ER : Les fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I^r (Branches Administrative et Technique) des Postes et Télécommunications dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'Avancement au titre de l'Année 1992 comme suit :

A - BRANCHE ADMINISTRATIVE

I - INSPECTEURS PRINCIPAUX

POUR LE 6EME ECHELON A 2 ANS

OSSEBI-OKO	BRAZZAVILLE
BOUSSANA (Paul)	BRAZZAVILLE

POUR LE 7EME ECHELON A 2 ANS

EBISSET-BOSSAMBO (Henri)	BRAZZAVILLE
KABAOUADIOKO (André Serge)	BRAZZAVILLE
NDANGUI (François Joseph)	BRAZZAVILLE
OBILI (Gaston David)	BRAZZAVILLE
ZOBA (André)	BRAZZAVILLE

II - INSPECTEURS GENERAUX

POUR LE 1ER ECHELON A 2 ANS

ENGONDZO (Simon)	BRAZZAVILLE
BILONGUI (Paul)	BRAZZAVILLE
MANDOZI (François)	SIBITI

POUR LE 2EME ECHELON A 2 ANS

EKONO (Balthazar)	BRAZZAVILLE
MINOUKA (Joseph)	BRAZZAVILLE
GOUMBA (Joseph)	BRAZZAVILLE
NIERE (Jean)	BRAZZAVILLE
APEMBE (Dominique Rufin)	BRAZZAVILLE
MATINGOU (Joseph)	BRAZZAVILLE

POUR LE 3EME ECHELON A 2 ANS

BISSILA (Martin)	BRAZZAVILLE
------------------	-------------

POUR LE 4EME ECHELON A 2 ANS

BIO (Albert)	BRAZZAVILLE
THINE (Léon)	BRAZZAVILLE

.../...

B - BRANCHE TECHNIQUE

I - INSPECTEURS PRINCIPAUX TECHNIQUES

POUR LE 8EME ECHELON A 2 ANS

KIWANGA (Jean Pierre)	BRAZZAVILLE
LOEMBA (Aloïse)	BRAZZAVILLE

II - INGENIEURS DES TELECOMMUNICATIONS

POUR LE 5EME ECHELON A 2 ANS

ITOUA (Jean)	BRAZZAVILLE
--------------	-------------

POUR LE 6EME ECHELON A 2 ANS

BANTSIMBA (Pierre Eugène)	DOLISIE
NGOUBILI née FOUANA (Thérèse)	BRAZZAVILLE

POUR LE 7EME ECHELON A 2 ANS

BOUNZEKI (Albert)	BRAZZAVILLE
KOUKABAKANA (Emmanuel)	POINTE-NOIRE
MAKOUNDOU (Jean)	BRAZZAVILLE
NGATSE (Eugène)	BRAZZAVILLE
NGOUOLALI (Pierre)	BRAZZAVILLE
OMBELE (Edouard)	BRAZZAVILLE

POUR LE 8EME ECHELON A 2 ANS

BEMBA (Jean Jacquard)	BRAZZAVILLE
-----------------------	-------------

POUR LE 9EME ECHELON A 2 ANS

ONDZIE (Norbert)	BRAZZAVILLE
------------------	-------------

III - INGENIEURS EN CHEF

POUR LE 1ER ECHELON A 2 ANS

ZOBIKILA (Eli Fernandez)	BRAZZAVILLE
BABAKISSI (Dieudonné)	BRAZZAVILLE

POUR LE 2EME ECHELON A 2 ANS

YIDIKA (Moïse)	DOLISIE
----------------	---------

f

...../.....

POUR LE 3EME ECHELON A 2 ANS

DJEMBO-TATY (Alphonse)

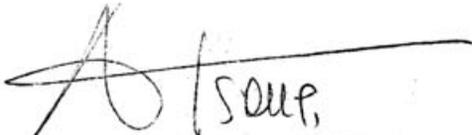
BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Le présent décret sera ~~publié~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo (JORC) et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 19 Août 1996

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHIEF DU GOUVERNEMENT

Le Ministre du Travail de la Fonction Publique
et de la Sécurité Sociale



Professeur Anaclét TSOMAMBET

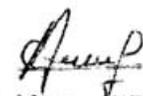
Le Ministre du Développement
Industriel de l'Energie, des
Mines et des P.T.T

Jean ITADI



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
de l'Economie et des Finances chargé de
la Coopération des Projets



M. Daniel Adamo MATETA

AMPLIATIONS :

JORC	1
SGG/BC	15
DGEP/DGPA	100
DGEP/BSTAI	2
OFFIPOSTEL	150
CE/OMPT	1
INTERESSES	36

